

CSN

FORMULES DE CHAMPIONNATS

SAISON GAZON 2023-2024

*(en complément du Règlement des
Compétitions Gazon 2023-2024)*

ÉLITE DAMES : 10 équipes

1- Première partie / championnat régulier :

Ce championnat est composé des 10 équipes régulièrement qualifiées suite à la saison 2022-2023. Les rencontres se déroulent en matchs aller et retour sur 18 journées (18 matchs par équipe).

A l'issue de cette 1^{ère} partie, un classement est établi, de la place 1 à la place 10 du championnat régulier.

L'équipe classée 1^{ère} sera qualifiée en tant que 2^{ème} équipe française pour participer aux compétitions européennes 2024-2025 (en application des dispositions de la FEH).

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place sont qualifiées pour participer à la phase finale (voir point 2).

L'équipe classée 9^{ème} disputera un barrage contre la 2^{ème} équipe de Nationale 1 Dames Gazon en matchs aller-retour et sur un même week-end ; les 2 matchs se dérouleront sur les installations de l'équipe classée 9^{ème} en Elite Dames Gazon. Le vainqueur de ce barrage évoluera en Elite Dames Gazon lors de la saison 2024-2025, tandis que le perdant jouera en Nationale 1 Dames Gazon en 2024-2025.

Les conditions d'organisation de ces rencontres sont identiques aux obligations du championnat régulier.

Pour ces 2 rencontres, les officiels sont désignés par la CNJA ; les indemnités d'arbitrage sont réparties équitablement entre les 2 équipes de ces 2 matchs de barrage ; les frais d'hébergement et de restauration des officiels sont à la charge du club recevant.

L'équipe classée 10^{ème} évoluera en Nationale 1 Dames Gazon lors de la saison 2024-2025.

2- Deuxième partie / phase finale :

La phase finale du championnat se déroule sur 1 week-end et sur 1 seul terrain (demi-finales le samedi et matchs de classement le dimanche).

Les conditions d'organisation de ces rencontres sont identiques aux obligations du championnat régulier.

Les frais de restauration et d'hébergement des officiels sont à la charge du club organisateur.

Les indemnités d'arbitrages sont réparties équitablement entre les 4 équipes de cette phase finale.

- *Demi-finales (samedi) :*

Les équipes classées de 1 à 4 sont qualifiées pour les demi-finales, qui se déroulent en match sec.

- Demi-finale A : 1^{er} vs 4^{ème}.
- Demi-finale B : 2^{ème} vs 3^{ème}.

En cas d'égalité à l'issue de ces 2 matchs : voir Règlement des Compétitions Gazon / titre III / article 2 / paragraphe 2.2 / alinéa 2.2.2.

Suite aux résultats de ces 2 demi-finales, les équipes perdantes disputent un match de classement pour les places 3-4 et les 2 équipes gagnantes sont qualifiées pour la finale (voir ci-dessous).

- *Finale et match de classement places 3-4 (dimanche) :*

Ces 2 rencontres distinctes se déroulent sur 1 match sec.

En cas d'égalité à l'issue de ces 2 matchs : voir Règlement des Compétitions Gazon / titre III / article 2 / paragraphe 2.2 / alinéa 2.2.2.

L'équipe victorieuse de la finale est Championne de France Gazon en Elite Dames pour la saison 2023-2024 et sera qualifiée en tant que 1^{ère} équipe française pour participer aux compétitions européennes 2024-2025 (en application des dispositions de la FEH).

Si l'équipe Championne de France est identique à celle victorieuse du championnat régulier, l'équipe finaliste sera qualifiée en tant que 2^{ème} équipe française pour participer aux compétitions européennes 2024-2025 (en application des dispositions de la FEH).

NATIONALE 1 DAMES : 10 ou 12 équipes

Le championnat 2023-2024 N1 Dames se déroulera sur l'une ou l'autre des formules à 10 ou 12, mais pas à 11.

1- 1^{ère} éventualité : championnat à 10 équipes :

Ce championnat est composé des 10 équipes régulièrement qualifiées suite à la saison 2022-2023. Les rencontres se déroulent en matchs aller et retour sur 18 journées (18 matchs par équipe).

A l'issue de ce championnat, un classement est établi, de la place 1 à la place 10.

L'équipe classée 1^{ère} est sacrée Championne de France Gazon de Nationale 1 Dames pour la saison 2023-2024.

La 1^{ère} équipe de ce classement en droit de monter jouera en Elite Dames Gazon pour la saison 2024-2025.

La 2^{ème} équipe de ce classement en droit de monter disputera un barrage en matchs aller-retour et sur un même week-end contre l'équipe classée 9^{ème} en Elite Dames Gazon ; les 2 matchs se dérouleront sur les installations de l'équipe classée 9^{ème} en Elite Dames Gazon.

Le vainqueur de ce barrage évoluera en Elite Dames Gazon lors de la saison 2024-2025, tandis que le perdant jouera en Nationale 1 Dames Gazon en 2024-2025.

Les conditions d'organisation de ces rencontres sont identiques aux obligations du championnat Elite Dames.

Pour ces 2 rencontres, les officiels sont désignés par la CNJA ; les indemnités d'arbitrage sont réparties équitablement entre les 2 équipes de ces 2 matchs de barrage ; les frais d'hébergement et de restauration des officiels sont à la charge du club recevant.

L'équipe classée 9^{ème} disputera un barrage contre la 2^{ème} équipe de Nationale 2 Dames Gazon en capacité d'accéder en Nationale 1 Dames, en matchs aller-retour et sur un même week-end ; les 2 matchs se dérouleront sur les installations de l'équipe classée 9^{ème} en Nationale 1 Dames Gazon.

Le vainqueur de ce barrage évoluera en Nationale 1 Dames Gazon lors de la saison 2024-2025, tandis que le perdant jouera en Nationale 2 Dames Gazon en 2024-2025.

Les conditions d'organisation de ces rencontres sont identiques aux obligations du championnat Nationale 1 Dames.

Pour ces 2 rencontres, les officiels sont désignés par la CNJA ; les indemnités d'arbitrage sont réparties équitablement entre les 2 équipes de ces 2 matchs de barrage ; les frais d'hébergement et de restauration des officiels sont à la charge du club recevant.

L'équipe classée à la 10^{ème} place évoluera en Nationale 2 Dames Gazon lors de la saison 2024-2025.

2- 2^{ème} éventualité : championnat à 12 équipes :

- 1^{ère} phase (de septembre à novembre) :

Les 12 équipes sont réparties en 2 poules de 6 équipes chacune (poule A et poule B) : matchs A/R (soit 10 matchs pour chaque équipe).

A l'issue de cette 1^{ère} phase, les 3 équipes classées aux 3 premières places de chaque poule disputent une poule de play-off et les 3 équipes classées aux 3 dernières places de chaque poule disputent une poule de play-down.

- 2^{ème} phase (de mars à mai) :

Lors de cette 2^{ème} phase, les équipes ayant joué en 1^{ère} phase les unes contre les autres ne se jouent pas mais gardent les points acquis entre elles durant cette 1^{ère} phase.

Au total, 6 matchs par équipe.

A l'issue de cette 2^{ème} phase est établi un classement de la place 1 à la place 12 (places 1 à 6 suite à la poule de play-off et places 7 à 12 suite à la poule de play-down).

L'équipe classée 1^{ère} est sacrée Championne de France Gazon de Nationale 1 Dames pour la saison 2023-2024.

La 1^{ère} équipe de ce classement en droit de monter jouera en Elite Dames Gazon pour la saison 2024-2025.

La 2^{ème} équipe de ce classement en droit de monter disputera un barrage en matchs aller-retour et sur un même week-end contre l'équipe classée 9^{ème} en Elite Dames Gazon ; les 2 matchs se dérouleront sur les installations de l'équipe classée 9^{ème} en Elite Dames Gazon.

Le vainqueur de ce barrage évoluera en Elite Dames Gazon lors de la saison 2024-2025, tandis que le perdant jouera en Nationale 1 Dames Gazon en 2024-2025.

Les conditions d'organisation de ces rencontres sont identiques aux obligations du championnat Elite Dames.

Pour ces 2 rencontres, les officiels sont désignés par la CNJA ; les indemnités d'arbitrage sont réparties équitablement entre les 2 équipes de ces 2 matchs de barrage ; les frais d'hébergement et de restauration des officiels sont à la charge du club recevant.

L'équipe classée 9^{ème} disputera un barrage contre la 2^{ème} équipe de Nationale 2 Dames Gazon en capacité d'accéder en Nationale 1 Dames, en matchs aller-retour et sur un même week-end ; les 2 matchs se dérouleront sur les installations de l'équipe classée 9^{ème} en Nationale 1 Dames Gazon.

Le vainqueur de ce barrage évoluera en Nationale 1 Dames Gazon lors de la saison 2024-2025, tandis que le perdant jouera en Nationale 2 Dames Gazon en 2024-2025.

Les conditions d'organisation de ces rencontres sont identiques aux obligations du championnat Nationale 1 Dames.

Pour ces 2 rencontres, les officiels sont désignés par la CNJA ; les indemnités d'arbitrage sont réparties équitablement entre les 2 équipes de ces 2 matchs de barrage ; les frais d'hébergement et de restauration des officiels sont à la charge du club recevant.

Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} évolueront en Nationale 2 Dames Gazon lors de la saison 2024-2025.

3- Remarque :

Les désignations d'arbitrage pour la Nationale 1 Dames sont gérées par les CRJA des ligues concernées (pour les matchs à domicile).

NATIONALE 2 DAMES

La CSN propose l'organisation d'un championnat national sous forme de phase finale pendant toute la saison 2023-2024 avec application du Règlement des Compétitions Gazon gérées par la CSN Saison 2022-2023.

Les convocations d'arbitrage seront assurées par les CRJA des clubs recevants ; la CNJA a la responsabilité de désigner les directeurs de compétition.

Les inscriptions à cette compétition sont faites sur engagement ; tous les clubs affiliés à la FFH peuvent participer à ce championnat.

La formule de ce championnat sera déterminée en fonction du nombre d'équipes engagées.

L'équipe qui remporte ce championnat sera sacrée Championne de France Gazon Nationale 2 Dames Gazon Saison 2023-2024.

La 1^{ère} équipe en droit de monter accèdera au championnat de Nationale 1 Dames Gazon pour la saison 2024-2025.

La 2^{ème} équipe en droit de monter disputera un barrage en matchs aller-retour contre la 9^{ème} équipe de Nationale 1 Dames en matchs aller-retour et sur un même week-end ; les 2 matchs se dérouleront sur les installations de l'équipe classée 9^{ème} en Nationale 1 Dames Gazon.

Le vainqueur de ce barrage évoluera en Nationale 1 Dames Gazon lors de la saison 2024-2025, tandis que le perdant jouera en Nationale 2 Dames Gazon en 2024-2025.

Les conditions d'organisation de ces rencontres sont identiques aux obligations du championnat Nationale 1 Dames. Pour ces 2 rencontres, les officiels sont désignés par la CNJA ; les indemnités d'arbitrage sont réparties équitablement entre les 2 équipes de ces 2 matchs de barrage ; les frais d'hébergement et de restauration des officiels sont à la charge du club recevant.

ÉLITE HOMMES : 10 équipes

1- Première partie / championnat régulier :

Ce championnat est composé des 10 équipes régulièrement qualifiées suite à la saison 2022-2023. Les rencontres se déroulent en matchs aller et retour sur 18 journées (18 matchs par équipe).

A l'issue de cette 1^{ère} partie, un classement est établi, de la place 1 à la place 10 du championnat régulier.

L'équipe classée 1^{ère} sera qualifiée en tant que 2^{ème} équipe française pour participer aux compétitions européennes 2024-2025 (en application des dispositions de la FEH).

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place sont qualifiées pour participer à la phase finale (voir point 2).

L'équipe classée 9^{ème} disputera un barrage contre le 2^{ème} de Nationale 1 Hommes en matchs aller-retour et sur un même week-end ; les 2 matchs se dérouleront sur les installations de l'équipe classée 9^{ème} en Elite Hommes Gazon. Le vainqueur de ce barrage évoluera en Elite Hommes Gazon lors de la saison 2024-2025, tandis que le perdant jouera en Nationale 1 Hommes Gazon en 2024-2025.

Les conditions d'organisation de ces rencontres sont identiques aux obligations du championnat régulier.

Pour ces 2 rencontres, les officiels sont désignés par la CNJA ; les indemnités d'arbitrage sont réparties équitablement entre les 2 équipes de ces 2 matchs de barrage ; les frais d'hébergement et de restauration des officiels sont à la charge du club recevant.

L'équipe classée 10^{ème} évoluera en Nationale 1 Hommes Gazon lors de la saison 2024-2025.

2- Deuxième partie / phase finale :

La phase finale du championnat se déroule sur 1 week-end et sur 1 seul terrain (demi-finales le samedi et matchs de classement le dimanche).

Les conditions d'organisation de ces rencontres sont identiques aux obligations du championnat régulier.

Les frais de restauration et d'hébergement des officiels sont à la charge du club organisateur.

Les frais d'arbitrages sont répartis équitablement entre les 4 équipes de cette phase finale.

- *Demi-finales (samedi) :*

Les équipes classées de 1 à 4 sont qualifiées pour les demi-finales, qui se déroulent en match sec.

- Demi-finale A : 1^{er} vs 4^{ème}.
- Demi-finale B : 2^{ème} vs 3^{ème}.

En cas d'égalité à l'issue de ces 2 matchs : voir Règlement des Compétitions Gazon / titre III / article 2 / paragraphe 2.2 / alinéa 2.2.2.

Suite aux résultats de ces 2 demi-finales, les équipes perdantes disputent un match de classement pour les places 3-4 et les 2 équipes gagnantes sont qualifiées pour la finale (voir ci-dessous).

- *Finale et match de classement places 3-4 (dimanche) :*

Ces 2 rencontres distinctes se déroulent sur 1 match sec.

En cas d'égalité à l'issue de ces 2 matchs : voir Règlement des Compétitions Gazon / titre III / article 2 / paragraphe 2.2 / alinéa 2.2.2.

L'équipe victorieuse de la finale est Championne de France Gazon en Elite Hommes pour la saison 2023-2024 et sera qualifiée en tant que 1^{ère} équipe française pour participer aux compétitions européennes 2024-2025 (en application des dispositions de la FEH).

Si l'équipe Championne de France est identique à celle victorieuse du championnat régulier, l'équipe finaliste sera qualifiée en tant que 2^{ème} équipe française pour participer aux compétitions européennes 2024-2025 (en application des dispositions de la FEH).

NATIONALE 1 HOMMES : 12 équipes

Ce championnat est composé des 12 équipes régulièrement qualifiées suite à la saison 2022-2023.

Les rencontres se déroulent en matchs aller et retour sur 22 journées (22 matchs par équipe).

A l'issue de ce championnat, un classement est établi, de la place 1 à la place 12.

L'équipe classée 1^{ère} est sacrée Championne de France Gazon de Nationale 1 Hommes pour la saison 2023-2024 et jouera en Elite Hommes Gazon pour la saison 2023-2024.

La 2^{ème} équipe de ce classement disputera un barrage contre l'équipe classée 9^{ème} en Elite Hommes Gazon en matchs aller-retour et sur un même week-end ; les 2 matchs se dérouleront sur les installations de l'équipe classée 9^{ème} en Elite Hommes Gazon.

Le vainqueur de ce barrage évoluera en Elite Hommes Gazon lors de la saison 2024-2025, tandis que le perdant jouera en Nationale 1 Hommes Gazon en 2024-2025.

Les conditions d'organisation de ces rencontres sont identiques aux obligations du championnat régulier.

Pour ces 2 rencontres, les officiels sont désignés par la CNJA ; les indemnités d'arbitrage sont réparties équitablement entre les 2 équipes de ces 2 matchs de barrage ; les frais d'hébergement et de restauration des officiels sont à la charge du club recevant.

Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} évolueront en Nationale 2 Hommes Gazon lors de la saison 2024-2025.

NATIONALE 2 HOMMES

1- Première partie / phase de zone :

La 1^{ère} phase de chaque championnat est sous la responsabilité des zones.

Tous les championnats de zones sont gérés suivant le règlement des compétitions gazon de la zone concernée ; ce règlement doit être signé par toutes les ligues engagées dans la zone concernée et par le président de la CSN.

A l'issue de cette 1^{ère} partie, chaque zone établit un classement et transmet à la CSN le nom des équipes qualifiées pour la phase nationale : Titre et Accession (voir ci-dessous), selon les conditions définies ci-après.

Les calendriers, résultats et classements des championnats Nationale 2 Hommes Gazon (Zone 1 – Zone 2 - Zone 3 – Zone 4 – Zone 5) doivent être consultables sur le site internet de la FFH : <http://www.ffhockey.org>

En cas de besoin d'informations concernant cette 1^{ère} phase des championnats, merci de contacter les responsables de vos zones.

2- Deuxième partie / phase nationale :

• Tournoi Final (TF) du Titre :

Le titre de Champion de France de Nationale 2 Hommes Gazon se joue entre les clubs classés à la 1^{ère} place de chaque zone ; le championnat disputé doit obligatoirement être intitulé Nationale 2 Hommes Gazon.

Le club qui est qualifié suite à ses résultats sportifs en championnat de zone et qui refuse de participer à ce Tournoi Final du Titre s'expose à une amende (voir Règlement des Compétitions Gazon) ; en cas de forfait d'une équipe, aucun remplacement ne sera possible.

La formule de compétition est déterminée en fonction du nombre d'équipes qualifiées et engagées.

L'équipe victorieuse de ce Tournoi Final est déclarée Championne de France Gazon de Nationale 2 Hommes pour la saison 2023-2024.

Si cette équipe Championne de France Gazon de Nationale 2 Hommes 2023-2024 est en droit de monter en division supérieure, elle peut prétendre à la montée directe à la Nationale 1 Hommes pour la saison 2024-2025 sans disputer le tournoi d'accession.

• Tournoi Final (TF) d'Accession :

Seules les équipes 1^{ères} de club peuvent participer à ce tournoi final (1 seule équipe qualifiée par zone) ; le club organisateur de ce TF n'est pas automatiquement qualifié.

Le championnat disputé en zone doit obligatoirement être intitulé Nationale 2 Hommes Gazon.

La formule de compétition est déterminée en fonction du nombre d'équipes qualifiées et engagées.

L'équipe classée 1^{ère} de cette phase finale d'accession accède directement en Nationale 1 Hommes Gazon pour la saison 2024-2025.

L'équipe classée 2^{ème} de cette phase finale ne pourra accéder à la Nationale 1 Hommes Gazon pour la saison 2024-2025 que si le Champion de France de Nationale 2 Hommes Gazon 2023-2024 n'est pas en capacité de monter ou s'il a refusé la montée.

NB : selon les équipes qualifiées à disputer les tournois finaux du Titre et d'Accession, la CSN se réserve le droit de les regrouper en une seule compétition.

NATIONALE 3 HOMMES

1- Première partie / phase de zone :

La 1^{ère} phase de chaque championnat est sous la responsabilité des zones.

Tous les championnats de zones sont gérés suivant le règlement des compétitions gazon de la zone concernée ; ce règlement doit être signé par toutes les ligues engagées dans la zone concernée et par le président de la CSN.

A l'issue de cette 1^{ère} partie, chaque zone établit un classement et transmet à la CSN le nom des équipes qualifiées pour la phase nationale : Titre et Accession (voir ci-dessous), selon les conditions définies ci-après.

Les calendriers, résultats et classements des championnats Nationale 3 Hommes Gazon (Zone 1 / Zone 2 / Zone 3 / Zone 4 / Zone 5) doivent être consultables sur le site internet de la FFH : <http://www.ffhockey.org>

En cas de besoin d'informations concernant cette 1^{ère} phase des championnats, merci de contacter les responsables de vos zones.

2- Deuxième partie / Tournoi Final (TF) du titre :

Le titre de Champion de France de Nationale 3 Hommes Gazon se joue entre les clubs classés à la 1^{ère} place de chaque zone ; le championnat disputé doit obligatoirement être intitulé Nationale 3 Hommes Gazon.

Le club qui est qualifié suite à ses résultats sportifs en championnat de zone et qui refuse de participer à ce Tournoi Final du Titre s'expose à une amende (voir Règlement des Compétitions Gazon) ; en cas de forfait d'une équipe, aucun remplacement ne sera possible.

L'équipe championne de la ligue régionale de La Réunion participe à cette compétition (sous réserve de son engagement).

La formule de compétition est déterminée en fonction du nombre d'équipes qualifiées et engagées.

L'équipe victorieuse de ce Tournoi Final est déclarée Championne de France Gazon de Nationale 3 Hommes pour la saison 2023-2024.

PHASES FINALES (TQ + TF)

1- Challenge Vétérans :

Pour cette compétition : 5 équipes qualifiées avec formule en round-robin avec 1 place qualificative par zone :

- ➔ Zone 1 (Hauts-de-France) = 1 équipe
- ➔ Zone 2 (Ile-de-France / Normandie / Centre Val de Loire) = 1 équipe
- ➔ Zone 3 (Bretagne / Pays de la Loire) = 1 équipe
- ➔ Zone 4 (Provence-Alpes-Côte d'Azur / Auvergne-Rhône-Alpes) = 1 équipe
- ➔ Zone 5 (Nouvelle-Aquitaine / Occitanie) = 1 équipe

Les ententes de clubs sont autorisées, uniquement si cette entente a déjà participé à son championnat de zone avec des joueurs déjà qualifiés pour cette entente (interdiction d'éventuels renforts et/ou transfuges uniquement pour le Challenge Vétérans).

Toutefois, si la zone n'a pas organisé de championnat en vétérans pour la saison 2023-2024, les ententes sont aussi autorisées mais elles ne peuvent être composées que de joueurs licenciés dans les clubs de cette même zone.

Le club organisateur n'est pas qualifié d'office.

Cette compétition est réservée aux joueurs (et joueuses) de 40 ans et plus, avec 2 joueurs et/ou joueuses = ou > 35 ans au maximum par équipe ; pour rappel, l'âge du licencié s'apprécie au 31 décembre de l'année au cours de laquelle débutent les compétitions organisées par la FFH.

L'équipe qui remporte le Challenge Vétérans est sacrée Championne de France Gazon Vétérans pour la saison 2023-2024.

2- Catégorie U19G :

La participation est obligatoire pour les clubs d'Elite Hommes inscrits en championnat pour la saison 2023-2024. Tous les autres clubs affiliés à la FFH peuvent participer à cette compétition ; l'inscription se fait sur engagement.

La formule de compétition (temps de jeu, composition des poules, lieux de compétition) est déterminée par la CSN en fonction du nombre d'équipes participantes.

L'équipe qui remporte le TF est sacrée Championne de France Gazon U19G pour la saison 2023-2024.

3- Catégorie U19F :

Tous les clubs affiliés à la FFH peuvent participer à cette compétition ; l'inscription se fait sur engagement **libre**.

La formule de compétition (temps de jeu, composition des poules, lieux de compétition) est déterminée par la CSN en fonction du nombre d'équipes participantes.

L'équipe qui remporte le TF est sacrée Championne de France Gazon U19F pour la saison 2023-2024.

4- Catégorie U16G :

12 équipes qualifiées selon la répartition suivante :

- ➔ Zone 1 (Hauts-de-France) = 3 équipes
- ➔ Zone 2 (Ile-de-France / Normandie / Centre Val de Loire) = 3 équipes
- ➔ Zone 3 (Bretagne / Pays de la Loire) = 2 équipes
- ➔ Zone 4 (Provence-Alpes-Côte d'Azur / Auvergne-Rhône-Alpes) = 2 équipes
- ➔ Zone 5 (Nouvelle-Aquitaine / Occitanie) = 2 équipes

Chaque équipe qualifiée doit participer au préalable à un championnat compétition de zone, consultable sur le site

internet de la FFH.

Chaque responsable de zone transmet à la CSN le nom des équipes qualifiées pour cette phase finale (TQ + TF).

Les clubs organisateurs désignés par la CSN suite à leur candidature pour l'accueil des TQ/TF ne sont pas qualifiés automatiquement pour ces 2 compétitions.

Ces phases finales seront organisées chaque saison par zones selon la répartition suivante :

TQ U16G	TQ1	TQ2
Saison 2023-2024	Zone 4 (Zone 1 en cas de désistement)	Zone 2 (Zone 5 en cas de désistement)
Saison 2024-2025	Zone 5 (Zone 2 en cas désistement)	Zone 3 (Zone 1 en cas désistement)
Saison 2025-2026	Zone 1 (Zone 3 en cas de désistement)	Zone 4 (Zone 2 en cas désistement)
Saison 2026-2027	Zone 2 (Zone 4 en cas désistement)	Zone 5 (Zone 3 en cas désistement)
Saison 2027-2028	Zone 3 (Zone 5 en cas de désistement)	Zone 1 (Zone 4 en cas de désistement)

La composition des poules (2 poules de 3 équipes par TQ) se fait par tirage au sort avec répartition des 1ers de zones dans chaque poule.

En cas de désistement ou de nombre insuffisant d'équipes participantes, la CSN se réserve le droit de solliciter les responsables de zones pour l'inscription d'équipes supplémentaires.

A l'issue des 2 TQ, 4 équipes sont qualifiées pour le TF, qui se déroule en :

- 2 demi-finales (par tirage au sort, en sachant que 2 équipes d'une même poule en TQ ne peuvent pas se rencontrer en demi-finale de TF),
- 2 matchs de classement (la finale des gagnants des 2 demi-finales pour le titre de Champion de France et la finale des perdants des 2 demi-finales pour les 3^{ème} / 4^{ème} places).

L'équipe qui remporte le TF est sacrée Championne de France Gazon U16G pour la saison 2023-2024.

5- Catégorie U16F :

Tous les clubs affiliés à la FFH peuvent participer à cette compétition ; l'inscription se fait sur engagement libre.

Les joueuses doivent être licenciées en compétition gazon de la saison en cours.

La formule de compétition (temps de jeu, composition des poules, lieux de compétition) est déterminée par la CSN en fonction du nombre d'équipes participantes.

L'équipe qui remporte cette compétition est sacrée Championne de France Gazon U16F pour la saison 2023-2024.

6- Catégorie U14G :

12 équipes qualifiées selon la répartition suivante :

- ➔ Zone 1 (Hauts-de-France) = 3 équipes
- ➔ Zone 2 (Ile-de-France / Normandie / Centre Val de Loire) = 3 équipes
- ➔ Zone 3 (Bretagne / Pays de la Loire) = 2 équipes
- ➔ Zone 4 (Provence-Alpes-Côte d'Azur / Auvergne-Rhône-Alpes) = 2 équipes
- ➔ Zone 5 (Nouvelle-Aquitaine / Occitanie) = 2 équipes

Chaque équipe qualifiée doit participer au préalable à un championnat compétition de zone, consultable sur le site internet de la FFH.

Chaque responsable de zone transmet à la CSN le nom des équipes qualifiées pour cette phase finale (TQ + TF).

Les clubs organisateurs désignés par la CSN suite à leur candidature pour l'accueil des TQ/TF ne sont pas qualifiés automatiquement pour ces 2 compétitions.

Ces phases finales seront organisées chaque saison par zones selon la répartition suivante :

TQ U14G	TQ1	TQ2
Saison 2023-2024	Zone 5 (Zone 2 en cas de désistement)	Zone 3 (Zone 1 en cas de désistement)
Saison 2024-2025	Zone 1 (Zone 3 en cas désistement)	Zone 4 (Zone 2 en cas désistement)
Saison 2025-2026	Zone 2 (Zone 4 en cas de désistement)	Zone 5 (Zone 3 en cas désistement)
Saison 2026-2027	Zone 3 (Zone 5 en cas désistement)	Zone 1 (Zone 4 en cas désistement)
Saison 2027-2028	Zone 4 (Zone 1 en cas de désistement)	Zone 2 (Zone 5 en cas de désistement)

La composition des poules (2 poules de 3 équipes par TQ) se fait par tirage au sort avec répartition des 1ers de zones dans chaque poule.

En cas de désistement ou de nombre insuffisant d'équipes participantes, la CSN se réserve le droit de solliciter les responsables de zones pour l'inscription d'équipes supplémentaires.

A l'issue des 2 TQ, 4 équipes sont qualifiées pour le TF, qui se déroule en :

- 2 demi-finales (par tirage au sort, en sachant que 2 équipes d'une même poule en TQ ne peuvent pas se rencontrer en demi-finale de TF),
- 2 matchs de classement (la finale des gagnants des 2 demi-finales pour le titre de Champion de France et la finale des perdants des 2 demi-finales pour les 3^{ème} / 4^{ème} places).

L'équipe qui remporte le TF est sacrée Championne de France Gazon U14G pour la saison 2023-2024.

7- Catégorie U14F :

Tous les clubs affiliés à la FFH peuvent participer à cette compétition ; l'inscription se fait sur engagement **libre**.

Les joueuses doivent être licenciées en compétition gazon de la saison en cours.

La formule de compétition (temps de jeu, composition des poules, lieux de compétition) est déterminée par la CSN en fonction du nombre d'équipes participantes.

L'équipe qui remporte cette compétition est sacrée Championne de France Gazon U14F pour la saison 2023-2024.

8- Catégories U12 (TND et TNC) :

Ces compétitions sont gérées par le pôle « performance sociétale ».